

# LE DEVOIR

Vol. LXXVII - No 96

MONTREAL, LE MERCREDI 24 AVRIL 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 1\$

PERSPECTIVES

L'ÉCONOMIE

LE MONDE

MONTREAL

## L'alternance, une révolution

En Italie, c'est la gauche qui a représenté le libéralisme avec le plus de crédibilité

Un contrat de 700 millions pour Nortel



Le général Douadaïev serait mort



Les bibliothèques au régime d'été dès le 11 mai

La gauche italienne a-t-elle gagné? Ou est-ce plutôt la droite qui a perdu? Quoi qu'il en soit, le changement de garde qui s'amorce dans ce pays est sans précédent. Mais les paradoxes dont la politique italienne a le secret ne sont pas pour autant près de disparaître.

**P**aradoxe: Silvio Berlusconi maintient son score de 1994 mais devient pourtant un indéniable perdant. Paradoxe: la gauche italienne bat la droite (par 45 % à 40 %) mais avec un programme libéral que ne démentiraient pas de nombreuses formations de droite en Europe.

L'indéniable nouveauté, en tout cas, c'est qu'un parti issu de la gauche historique, de la gauche marxiste, gagne les élections en Italie. Voilà une révolution.

Non pas, bien entendu, dans le sens d'une «révolution sociale». Mais parce que, tout de même, ceux qui vont maintenant gouverner l'Italie proviennent d'une famille politique qui fut, un demi-siècle durant, obstinément maintenue à l'écart du pouvoir malgré des scores respectables. Pour cause de guerre froide, de «peur du communisme» et de veto américain.



François Brousseau

Révolution sociale? Loin de là. Un coup d'œil sur ceux qui, aujourd'hui, s'apprêtent à gouverner sous l'étiquette de «l'Olivier» (coalition de gauche dominée par l'ex-Parti communiste italien, ou PCI, devenu Parti démocratique de la gauche, ou PDS) montre bien le caractère extrêmement modéré de la formation gagnante.

Sous bien des aspects, il n'y a pas plus conservateur que Romano Prodi, le très catholique professeur d'économie qui dénonce la violence et le sexe sur les chaînes télévisuelles de Berlusconi. Il n'y a pas plus antimarxiste que Walter Veltroni, beau Brummel surdoué de la politique italienne, admirateur de John F. Kennedy, qui ne cesse de taper sur «l'archaïsme idéologique de la vieille gauche» et qui a fait de *L'Unità*, ex-quotidien officiel du PCI, un authentique journal libéral. Il n'y a pas plus social-démocrate bourgeois que Massimo D'Alema, leader du PDS et apparatchik de l'ex-PCI, qui habite un magnifique appartement dans le chic quartier à la mode du Trastevere, au cœur de Rome.

Le passage résolu «au centre» de l'ex-PCI est illustré notamment par le fait que la fraction «pure et dure» de l'ancienne formation communiste — la *Rifondazione comunista* de Fausto Bertinotti, ce Turinois qui parle italien avec un accent français — ne fera pas partie du gouvernement, malgré les ententes préélectorales qu'elle avait passées avec «l'Olivier».

Signe qui ne trompe pas non plus: les marchés ont très bien réagi à la victoire de la gauche. C'est que la droite, avec ses tendances autoritaires appréhendées (surtout du côté de l'Alliance nationale, grande déception du vote avec une stagnation à 16 %), avec son hostilité à l'Europe, n'est pas dans le *mainstream* libéral contemporain. Alors que la gauche réformée, alliée aux grands technocrates banquiers, n'a plus à la bouche que les mots «libéralisme», «intégration européenne» et «rigueur budgétaire».

La chute de Berlusconi est paradoxale. Ce n'est pas son parti Forza Italia qui a reculé: il se maintient autour des 20 %, un score qui avait fait parler, en 1994, d'une «remarquable percée» pour le néophyte qu'il était alors. C'est sa capacité d'incarner le nouveau et d'attirer des alliés qui n'est plus du tout ce qu'elle était.

Autre paradoxe électoral: celui de la Ligue du Nord, cette curieuse formation politique qui exprime, depuis la fin des années 80, le malaise des populations riches du Nord face à un Sud et à un État central perçus comme parasitaires et «voleurs». Une formation qui joue avec les concepts de «fédéralisme» et de «séparatisme»: deux mots subversifs qui, dans le vocabulaire italien, s'opposent conjointement à l'État unitaire.

Le paradoxe est le suivant: la Ligue a été sacrée «grande gagnante» de ce scrutin, même si sa députation passe de 117 membres à 59, et même si, dans sa circonscription de Milan, son chef Umberto Bossi a subi une humiliante défaite.

Explication du paradoxe: en 1994, la Ligue avait fait les élections alliée avec la droite; les pactes de désistement qu'elle avait passés avec Forza Italia et l'Alliance nationale l'avaient lourdement favorisée dans le tiers nord du pays. Cette fois, elle a choisi de faire cavalier seul. Dans ce contexte, l'élection d'un aussi grand nombre de députés par un petit parti, avec le scrutin uninominal à un tour, apparaît comme un véritable exploit. En outre, son pourcentage de vote populaire croît notablement, passant de 8 % à près de 11 %.

Et puisque «l'Olivier» n'a pas tout à fait la majorité absolue à la Chambre des députés, le gouvernement aura besoin — selon les jours et selon les sujets sur la table — soit de la Refondation communiste, soit de la Ligue du Nord. Ce qui accroît l'influence de cette dernière.

La réalisation, presque 50 ans plus tard, de l'alternance au pouvoir, voilà l'événement. Un événement en soi banal et à vrai dire tardif: une gauche et une droite qui se succèdent au gouvernement d'un pays occidental, il n'y a rien là de très original. Et pourtant, dans le contexte italien, c'est une véritable révolution.

## TPS: Martin fait son mea-culpa

Québec n'écarte pas la possibilité de facturer Ottawa

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

**C**ritiques impitoyables de la taxe sur les produits et services pendant des années, les libéraux fédéraux reconnaissent aujourd'hui qu'ils ont induit les Canadiens en erreur lorsque, avant de prendre le pouvoir, ils leur ont fait miroiter la perspective de son abolition.

L'aveu, fait à quatre reprises en conférence de presse et à la Chambre des communes, est venu hier du ministre des Finances Paul Martin en personne.

«Nous avons commis une erreur» en promettant l'élimination de la TPS, a déclaré M. Martin. «C'était une er-

reur de bonne foi. Nous nous sommes trompés en pensant que nous pouvions instaurer une taxe [de vente] complètement différente dans un délai raisonnable et sans créer des distorsions économiques trop fortes.»

Le ministre a tenu ces propos au moment de rendre publique une entente de principe conclue par Ottawa et trois provinces de l'Atlantique — Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve — en vertu de laquelle les taxes fédérale et provinciales de vente seront harmonisées à compter du 1<sup>er</sup> avril 1997.

Cet accord prévoit l'imposition d'une nouvelle taxe de vente uniforme de 15 % — dont 8 % iront aux provinces — sur tous les biens et services actuellement visés par la

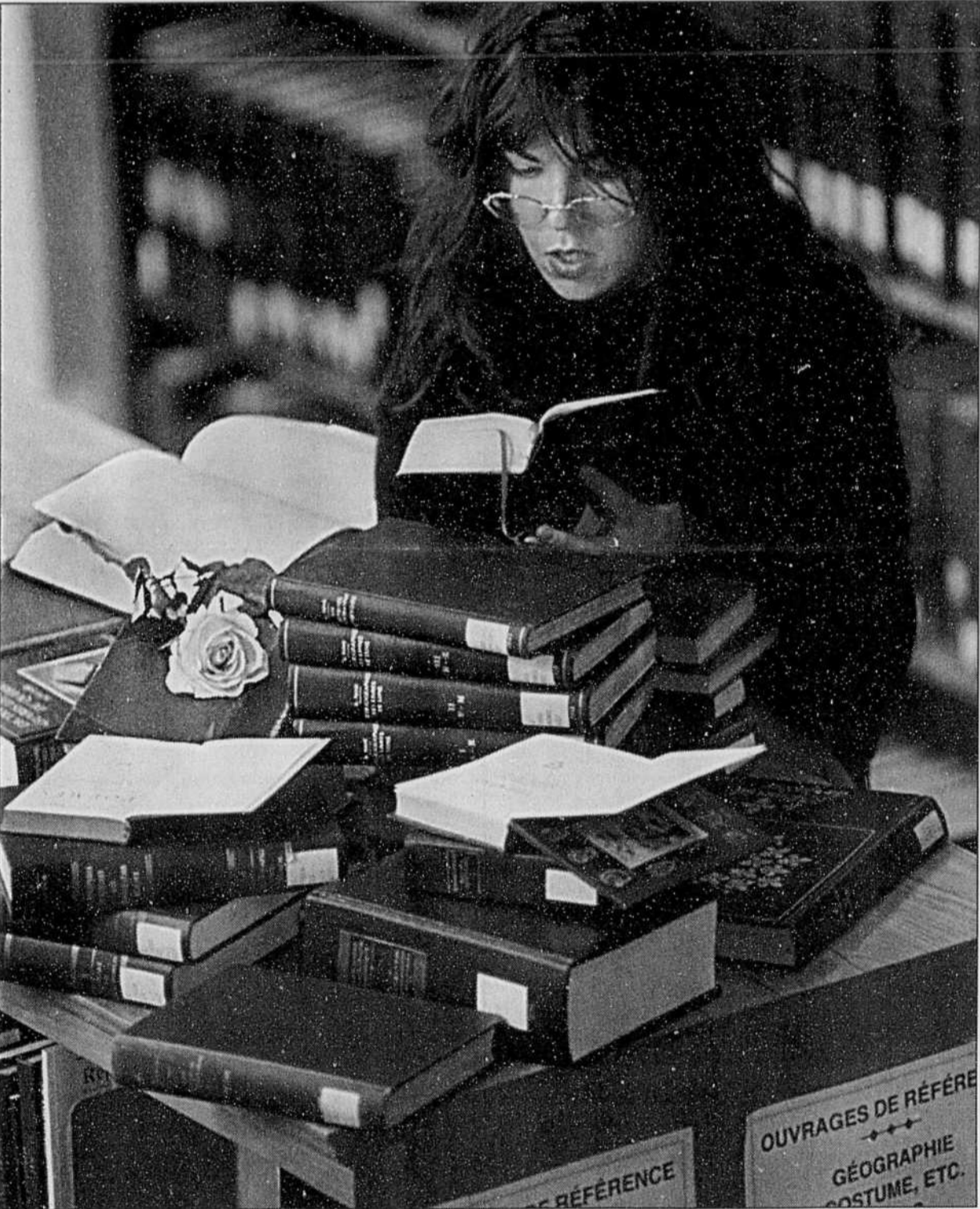
TPS. La taxe sera «cachée», c'est-à-dire incluse dans les prix affichés, mais les commerçants seront tenus de l'indiquer sur leurs factures et reçus de caisse, ce qui a amené M. Martin à qualifier le processus de «très transparent».

Comme les trois provinces concernées avaient toutes des taux combinés de taxation à la consommation supérieurs à 19 %, Ottawa a accepté de compenser leurs pertes de revenus par un versement de 961 millions de dollars sur quatre ans.

Le fédéral espère que l'idée d'une taxe nationale sur la valeur ajoutée fera bouler de neige et s'étendra éventuel-

VOIR PAGE A 8: TPS

### Un livre et une rose



**CHRISTINE** Albertoni lit le théâtre de Shakespeare à la Bibliothèque nationale du Québec. Cette comédienne célèbre ainsi la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, qui trouve son origine en Catalogne où, le jour de la Saint-Georges, les Catalans ont pris l'habitude de s'offrir un livre et une rose. L'UNESCO avait d'autres bonnes raisons de choisir cette date pour encourager la lecture à travers le monde: Shakespeare, Cervantes et de la Vega sont morts un 23 avril.

### Formation de la main-d'œuvre

## Nouvelle coupe fédérale de 45 millions

Harel craint que le Québec n'hérite d'une «coquille vide»

KONRAD YAKABUSKI  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

**L**a ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, craint que le Québec n'hérite d'une «coquille vide» lorsqu'il aura réussi à rapatrier des budgets fédéraux destinés à la formation de la main-d'œuvre en raison des compressions successives effectuées par le gouvernement Chrétien.

Après avoir retranché 15 millions de dollars l'an dernier de ses programmes de formation, gérés depuis 1986 par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), Ottawa annonce une réduction additionnelle de 45 millions en 1996-97, a révélé Mme Harel hier.

Depuis deux ans, donc, c'est 40 % de moins qu'Ottawa dépense au Québec en «achats directs» de cours de formation. Et, dans le cadre de sa réforme de l'assurance-chômage, Ottawa entend réduire à zéro, d'ici 1998-99, les 97 millions que touchera cette année la SQDM. De plus, le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, Doug Young, a informé son homologue québécois, dans une lettre envoyée le 28 mars, qu'il entend suspendre l'an prochain la contribution fédérale à un programme à frais partagés d'aide aux travailleurs âgés, après l'avoir réduite de 30 % cette année. Ottawa mettait 40 millions dans le Programme d'adaptation pour les travailleurs âgés (PATA), dont ont bénéficié plus de 6000 travailleurs québécois licenciés ayant plus de 55 ans. Et le Québec «ne peut pas à lui seul financer à 100 % les programmes avec 50 % des impôts», souligne Mme Harel. Les intentions d'Ottawa inquiètent au plus haut degré Mme Harel, puisque la définition de la formation de la main-d'œuvre que semble employer le gouvernement fédéral dans ses négociations avec le Québec se limite à cette «conception étroite» de cours. Or, une fois que le gouvernement fédéral aura évacué ce champ — au profit des autres types d'interventions en matière de main-d'œuvre — même la caisse de l'assurance-chômage —, il pourra prétendre avoir tenu sa promesse de se retirer de la formation, selon la ministre québécoise.



Louise Harel

VOIR PAGE A 8: HAREL

### Affaire somalienne

## Petite histoire de camouflage

Ou comment des officiers affolés ont tenté de cacher leurs méfaits

La Commission d'enquête sur la Somalie reprend ses travaux aujourd'hui après quelques jours d'arrêt. Seize témoins — de la simple secrétaire au chef suprême des Forces armées canadiennes, le général Jean Boyle — doivent donner leur version des événements entourant l'incroyable histoire de falsification et de destruction de documents. Grâce à des entrevues réalisées avec des militaires au sein de la Défense nationale, voici comment les événements se seraient déroulés.

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

**L'**affaire de la falsification et de la destruction de documents ressemble à un petit roman d'espionnage. Au cœur de cette tourmente, on retrouve un journaliste pointilleux, un secrétaire rebelle, de jeunes officiers honnêtes et des hauts gradés affolés qui cherchent à cacher leurs méfaits.

À la fin de 1993, le journaliste Michael McAuliffe, de la radio de Radio-Canada, demande et reçoit du ministère de la Défense nationale des documents concernant l'affaire somalienne. À ce moment-là, il ne sait pas encore

que ces documents ont été falsifiés. Deux ans plus tard, en septembre 1995, le journaliste apprend que les documents en sa possession ont été falsifiés. Le 16 octobre, il dépose une plainte au Commissaire à l'information du Canada, John Grace. Celui-ci ouvre une enquête.

Parallèlement aux démarches du journaliste, la Commission d'enquête sur les événements de Somalie demande à l'été 1995 au ministère de la Défense nationale de lui remettre tous les documents relatifs à l'affaire somalienne. C'est alors que la panique s'empare de certains officiers de la Direction des affaires publiques du

VOIR PAGE A 8: SOMALIE

## Pour un régime universel de garderies

Le développement actuel des services est «nettement insuffisant», estime le Conseil supérieur de l'éducation

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

**E**n pleine période de compressions budgétaires, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) n'hésite aucunement à recommander la mise en place d'un réseau de services éducatifs gratuits, universels et à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans, un projet d'au moins 700 millions de dollars.

«Nous sommes très conscients de l'ampleur de l'effort exigé, précise la vice-présidente du CSE, Judith Newman, et nous ne nous attendons pas à ce que ce soit implanté demain matin. Mais la mise en place d'un tel réseau est essentielle pour l'avenir de la société.»

Le CSE publiait hier un avis spécial intitulé *Pour un développement intégré des services éducatifs à la petite enfance: de la vision à l'action*.

Cet avis viendra alimenter les débats en cours aux

VOIR PAGE A 8: GARDERIES

INDEX

- Agenda .....B7
- Avis publics .....B6
- Classées .....B4
- Culture .....B8
- Économie.....B1
- Éditorial.....A6
- Le monde.....A5
- Mots croisés.....B6
- Les sports .....B5

MÉTÉO



Montréal  
Dégagement le matin. Ciel variable par la suite.  
Max: 12



Québec  
Pluie intermittente.  
Max: 11

Détails en B 6

# LES SPORTS

Rangers 4, Canadien 3

## Encore à coups de circuit...

MICHEL LAJEUNESSE  
PRESSE CANADIENNE

Les tactiques de Tony LaRussa ont réveillé son équipe le temps de quelques manches, mais les Cards de St. Louis sont retournés au tapis pour le compte quand les Expos ont remporté, encore à coups de circuits, une cinquième victoire de suite, disant des visiteurs 12-11 au Stade olympique.

C'est Moises Alou qui est venu venger l'honneur de son père, chassé du match, en claquant un dramatique circuit en neuvième manche contre T.J. Matthews, Moises, blessé à une cuisse, agissait comme frappeur suppléant. Il a procuré la victoire à Tim Scott (1-0) dans ce match mouvementé.

Henry Rodriguez, avec son huitième circuit, son troisième en deux jours, Darrin Fletcher, avec son troisième coup de quatre buts, et Rondell White, avec un circuit de trois points qui a semé la colère chez les Cards, ont encore frappé eux aussi la longue balle pour les Expos. White a produit un autre point avec un double.

Après le long coup de White en troisième manche, le partant des Cards, Todd Stottlemyre, a atteint Shane Andrews. Mais à la manche suivante, c'est le partant des Expos, Kirk Rueter, et son gérant Felipe Alou qui ont été chassés par l'arbitre Tom Hallion quand un tir du gaucher est passé derrière Gary Gaetti.

Barry Manuel, mal réchauffé, a cédé quatre des cinq points de la poussée des Cards qui a suivi. Mais l'attaque des Expos est sur une lancée incroyable et les six lanceurs utilisés par les Cards n'ont pu la freiner. Les hommes d'Alou et de Jim Tracy ont totalisé 14 coups sûrs. Pas étonnant que LaRussa a tout tenté pour les ébranler. Les Expos ont claqué six circuits dans la série. Ils en totalisent 14 à leurs cinq derniers matches.

Du côté des Cards, Brian Jordan a obtenu quatre coups sûrs et a produit trois points. Ron Gant a produit deux autres points avec un simple quand les coussins étaient tous occupés en quatrième et le frappeur suppléant Willie McGee a tout remis en question en créant l'égalité 11-11 en huitième avec un double au centre quand les coussins étaient tous occupés.

En neuvième, les Expos ont réalisé un autre bijou en défensive. Après un simple de Tom Pagnozzi, Royce Clayton a claqué un double au centre. White a relayé à Mike Lansing, qui a lancé une prise au marbre, bien bloqué par Fletcher, qui a retiré Pagnozzi.

## Koivu et Turgeon sonnent le réveil

FRANÇOIS LEMENU  
PRESSE CANADIENNE

Les Rangers de New York ont nivelé la série quart-de-finale de l'Association Est qui les oppose au Canadien en remportant une courte victoire de 4-3, hier soir, au Centre Molson.

Les Newyorkais semblaient se diriger vers un gain facile. Ils donnaient même l'impression d'avoir pris l'ascendant sur le Tricolore. Mais des buts de Saku Koivu et Pierre Turgeon en troisième période ont complètement changé l'allure de la rencontre. Et peut-être de la série.

Au lieu de se présenter à New York la tête entre les deux jambes lors du cinquième match vendredi au Madison Square Garden, les joueurs du Canadien auront encore le sentiment de pouvoir vaincre les Rangers.

Manifestement, les joueurs de Mario

Tremblay sont plus à l'aise à l'étranger. Mais peut-on croire qu'ils arriveront à inscrire un troisième gain dans le Big Apple?

La tâche s'annonce en effet difficile dans la mesure où les ténors des Rangers ont retrouvé leur voix. Mark Messier a encore une fois été souverain. Le capitaine des Rangers a marqué un but. Il a aussi participé à l'un des deux filets d'Adam Graves, ses quatrième et cinquième de la série. Brian Leetch a été menaçant en attaque tandis que Kevin Lowe a été solide à sa ligne bleue. Bref, les Rangers ont retrouvé leurs allures de champions.

Le Tricolore a bataillé pendant soixante minutes. Mais la lutte a semblé trop souvent inégale face à un rival plus lourd, plus rapide et plus expérimenté. Heureusement pour ses partisans, la poussée en troisième devrait redonner confiance au Tricolore.

David Wilkie a aussi marqué pour le Canadien.

Shane Churla a réussi l'autre filet des Rangers.

Les trois étoiles: Mark Messier, Saku Koivu, Adam Graves.

### Turgeon soulagé

Pierre Turgeon était un homme soulagé malgré la défaite.

Le capitaine du Canadien a marqué son premier but des séries éliminatoires tard en troisième période. Il s'agissait de son premier filet en sept matches, ce qui lui a valu de passer une semaine difficile. Les critiques, en effet, ont été virulentes.

«Ca fait du bien, a-t-il commenté en mettant les choses en perspective. Je suis vraiment content d'avoir réussi un but. Quand j'ai marqué, il restait encore de trois à quatre minutes à jouer. On aurait pu égaliser le score avant la fin.»

### Philadelphie 4, Tampa Bay 1

## Les Flyers créent l'égalité

St. Petersburg (AP) - De retour au jeu, John LeClair a apporté une importante contribution en marquant deux buts en avantage numérique quand les Flyers de Philadelphie ont battu le Lightning de Tampa Bay 4-1 hier soir pour créer l'égalité dans leur série quart-de-finale.

LeClair, qui était à l'écart depuis la deuxième période du deuxième match à cause d'une entorse à la cheville gauche, était placé presque au même endroit quand il a décoché des tirs qui ont touché le fond du filet à la première et à la troisième période.

Joel Otto et Dale Hawerchuk ont été les autres marqueurs des Flyers, qui ont repris l'avantage de la patinoire dans la série quatre-de-sept qui se poursuivra demain soir à Philadelphie. Le Lightning était privé des services du gardien étoile Daren Puppa, qui a manqué un deuxième match d'affilée en raison de spasmes musculaires au dos.

Ron Hextall a effectué 20 arrêts devant le filet des Flyers.

## BASEBALL

LIGUE NATIONALE	LIGUE AMÉRICAINNE
<b>Lundi</b> San Diego 5 Floride 3 St. Louis 0 Montréal 8 Pittsburgh 9 Philadelphie 3 Cincinnati 1 New York 5 Los Angeles 1 Atlanta 4 Colorado 4 Chicago 2 Houston 11 San Francisco 8	<b>Lundi</b> Baltimore 3 Cleveland 6 New York 6 Kansas City 2 Chicago 12 Texas 4 Detroit 5 Californie 6 Milwaukee 2 Oakland 6 Toronto 16 Seattle 7
<b>Hier</b> Pittsburgh 2 Philadelphie 6 Los Angeles 4 Atlanta 2 San Diego 7 Floride 2 Colorado 4 Chicago 3 Houston 4 San Francisco 5 St. Louis à Montréal Cincinnati à New York	<b>Hier</b> Boston 6 Minnesota 8 Chicago 6 Takas 5 Milwaukee 6 Oakland 9 Cleveland à Cleveland New York à Kansas City
<b>Aujourd'hui</b> Floride (Rapp 0-2) à Pittsburgh (Neagle 1-1), 19h05 Cincinnati (Schourek 3-1) à Montréal (Fassero 1-2), 19h35 New York (Harnisch 1-1) à St. Louis (Petkovsek 0-0), 20h05 Philadelphie (Hunter 1-1) à Colorado (Ritz 2-2), 21h05 Atlanta (Smoltz 3-1) à San Francisco (Watson 1-2), 22h05 Houston (Brocail 1-0) à Los Angeles (Valdes 0-1), 22h35 Chicago (Foster 3-0) à San Diego (Tewksbury 2-2), 22h35	<b>Aujourd'hui</b> Minnesota (Rodriguez 2-1) à Detroit (Sodowky 1-1), 13h15 Texas (Pavlik 1-2), 18h05 n (Gordon 1-2), 18h05 Californie (Sanderson 0-1) à Milwaukee (McDonald 3-0), 19h05 Cleveland (Martinez 3-1) à New York (Kamieniecki 0-0), 19h35 Oakland (Prieto 0-1) à Toronto (Hentgen 3-1), 19h35 Seattle (Bosio 2-0) à Chicago (Alvarez 2-0), 20h05 Baltimore (Mercker 1-1) à Kansas City (Haney 0-3), 20h05

# TÉL.: 985-3344 AVIS PUBLICS FAX: 985-3340

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE STE-ANNE DE BELLEVUE, NO. 495-4116, VILLE DE STE-ANNE DE BELLEVUE, Saisissant, -vs- SCHJERNING RODNEY JOHN, Saisi. Le 08 mai 1996, à 11h00, AU DOMICILE du saisi, au 14, PARK LANE, en la VILLE DE STE-ANNE DE BELLEVUE, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, saisi en cette cause, consistant en: Véhicule Volkswagen Fox, blanc, 2 portes, plaque: YTE207, Conditions: ARGENT COMPTANT, Montréal, le 22 avril 1996, NATHALIE COULOMBE, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE, NO. 500-02-034033-964, GESTION IMMOBILIERE CRV INC., -vs- SHARON BOOTHE, Saisi. Le 13 mai 1996, à 10h00, AU DOMICILE du saisi, au 1000, RUE DE LA SALLE, en la VILLE DE ST-LAURENT, district judiciaire de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du saisi, saisi en cette cause, consistant en: Bicyclette d'exercice; télévision Mitsubishi; système de unité murale; 2 tables rondes; syst. de son Sharp; 2 tables ovales en marbre; 2 vases; syst. de son Onnicon (2 boîtes de son Pioneer et acc.). Conditions: ARGENT COMPTANT, Montréal, le 22 avril 1996, MARTIN GRIMARD, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR MUNICIPALE ARGENT COMPTANT, H.J. District de Montréal, ETUDE VALADE ET ASSOCIES, 987-7683.

Changeement de nom d'un enfant mineur  
Prenoz avis que COLETTE RISON, en sa qualité de MERE, domiciliée à 2687 Théodore, app. 1, Montréal, Québec, H1V 3C7 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de FRÉDÉRIC PONTBRIAND, ANTOINE PONTBRIAND, MARIELLE PONTBRIAND et JOSIANNE PONTBRIAND en celui de FRÉDÉRIC PONTBRIAND-RISON, ANTOINE PONTBRIAND-RISON, MARIELLE PONTBRIAND-RISON et JOSIANNE PONTBRIAND-RISON.  
Colette Rison  
Montréal, le 27 mars 1996

Changeement de nom d'une personne majeure  
Prenoz avis que JEAN FRANÇOIS LANDRY domicilié à 7933 A, 20ème Avenue, à Montréal (Qc) H1Z 3S6 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de JEAN FRANÇOIS PIGEON.  
Jean-François Landry  
9 avril 1996

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229421-965, Marie Unrai, Gaston Cormier, Partie Demanderesse -vs- Diane Gagné, Partie Défenderesse. Le 8ème jour de mai 1996, à 10h00, au 47A, Langer, 46, St-Constant, Qc, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: Diane Gagné, saisi en cette cause, consistant en: 1 télévision RCA 36 pouces, Color Track Plus et acc.; 1 vidéo HiFi DA4 et acc.; 1 système de son combiné de marque Sharp comprenant 1 lecteur de disque compact CMS-PT00 CD99; 1 lecteur de cassette double et 2 enceintes acoustiques de marque X-Bases et acc.; 1 automobile Chrysler Le Baron de couleur noire et acc.; 1 causeuse de couleur brune pâle et acc.; et divers autres items. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: GUY GAUCHER, Huissier du district de Longueuil, (514)465-4650. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229444-964, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-05-016692-962, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229445-964, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229445-964, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229445-964, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229445-964, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229445-964, GUY GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.  
Joseph Dahan, administrateur  
Lieu: Montréal  
Date: Ce 17 avril 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie LNA MANUFACTURE MITEC LEE/MITEC MANUFACTURING LTD. constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Pointe-Claire, Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies.  
Ce 18 avril 1996  
BYERS CASGRAIN  
Procurateurs de la compagnie

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-12-229609-965, GREFFIER ADJOINT CONSTANTIA BIANCA COSTACHE, Partie demanderesse -vs- ION NEACUSU, Partie défenderesse  
ORDRE est donné à ION NEACUSU, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.110, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.  
Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de ION NEACUSU.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 avril 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie Les Gestions Joseph Dahan inc., ayant son siège social au 62, chemin Héritage, Kirkland, (Québec) H9J 2N2, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales,  
STERLIN MENARD  
Partie défenderesse  
ORDRE est donné à Sterlin Ménard de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine à

MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Sterlin Ménard.  
Lieu: Montréal  
Date: 19 avril 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie LES VETEMENTS J. OSTROFF & FILS INC. ayant son siège social au 5787 avenue Hudson, Côte Saint-Luc, Québec, H4W 2K7, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
MONTRÉAL, le 19 avril 1996  
MURRAY OSTROFF, président

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-027648-968, GREFFIER ADJOINT MARIE MARCELINE TARTES, Partie demanderesse -vs- STERLIN MENARD, Partie défenderesse  
ORDRE est donné à Sterlin Ménard de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine à

MONTRÉAL, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Sterlin Ménard.  
Lieu: Montréal  
Date: 19 avril 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS est par les présentes donné que TOTAL NET INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Le siège social de cette compagnie est situé à Cowansville, province de Québec, Montréal, le 11 avril 1996.  
Les procureurs de la compagnie, GUY & GILBERT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
(Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)  
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation TELEVISION CHARLEBOIS INC., ayant son siège social au 101, 8e Avenue, Lachine, Québec, H8S 2X6, demandera à

comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie du présent Bref d'assignation amendé, déclaration amendée, avis selon l'article 119.1, 813 et 983 du C.p.c., avis de dénonciation des pièces et liste de pièces a été remise au greffe à l'intention de LOCATION D'APPARTEMENTS CONTACT INC.  
Lieu: Montréal  
Date: 19 avril 1996  
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

TOTAL NET INC.  
AVIS est par les présentes donné que TOTAL NET INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Le siège social de cette compagnie est situé à Cowansville, province de Québec, Montréal, le 11 avril 1996.  
Les procureurs de la compagnie, GUY & GILBERT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
(Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)  
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation TELEVISION CHARLEBOIS INC., ayant son siège social au 101, 8e Avenue, Lachine, Québec, H8S 2X6, demandera à

comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de FRANTZ ARMAND.  
Lieu: Montréal  
Date: 18 avril 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

CESSION DE GREFFE  
Avis est par les présentes donné que Me PIERRE-BERNARD LABELLE, notaire à Montréal, est en possession du greffe et des dossiers de Me CLAUDE BEAUREGARD, autrefois notaire à Montréal, ayant cessé d'exercer.  
L'Éditeur de Me PIERRE-BERNARD LABELLE, notaire est situé au 1259 rue Barri, suite 325, Montréal, Québec, H2L 4C7, (téléphone: (514)842-2255 ou (514)844-4514).  
Heures de bureau: du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.  
Signé à Montréal, ce quatre avril neuf cent quatre-vingt-seize (04/04/1996).  
(SIGNÉ) Me PIERRE-BERNARD LABELLE, notaire

NOUVEL AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE  
CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT D'IBERVILLE, NO. 755-05-000347-953, COUR SUPÉRIEURE  
DANS L'AFFAIRE DE: LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA, Requérente, -vs- Intimée, 3037169 CANADA INC. -et- STÉPHANE LAVALLÉE ET NATHALIE RENAUD, Mis-en-cause  
AVIS EST DONNÉ que le soussigné a été désigné pour procéder à la vente sous contrôle de justice et aux enchères publiques de l'immeuble ci-après décrit:  
DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE  
Bâtisse portant les numéros civiques 294 et 296 rue Jacques-Cartier Nord, à Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, J3B 6T6 et 50 et 52, rue Foch, à Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, J3B 2A4.  
En conséquence, il sera procédé à la vente aux enchères de l'immeuble ci-dessus décrit le 10ème jour de mai 1996 à 10h00, au numéro 10, rue Notre-Dame est, suite 210, Montréal, Québec, H2Y 1V7.  
CONDITIONS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES  
1. La personne nommée pour faire la vente agira au nom de 3037169 CANADA INC. et ne sera tenue personnellement à aucune obligation incombant au vendeur en vertu de la Loi;  
2. La mise à prix est fixée à 17 025,00 \$;  
3. Lors de l'adjudication, l'adjudicataire doit verser, par chèque visé à l'ordre de la personne désignée pour faire la vente, ou en argent, à cette dernière, le montant total de la mise à prix. Le solde du prix d'adjudication doit être versé en argent comptant ou par chèque certifié, à la personne susdite, dans les 5 jours suivant l'adjudication, sous réserve des droits de rétention de l'adjudicataire;  
4. Aucune offre ou enchère ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare son nom, qualité, profession et domicile. Les offres ou enchères peuvent être faites par procureur dûment autorisé à cette fin. Il est dressé par l'officier instrumentant procès-verbal des offres et enchères reçues;  
5. La requérante pourra se porter adjudicataire de l'immeuble ci-avant décrit et, en conséquence, retenir le prix de vente jusqu'à concurrence de sa créance.  
6. De même, si l'immeuble est adjudgé à un créancier hypothécaire dont la créance est portée à l'état certifié par l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean, l'adjudicataire pourra alors retenir le prix jusqu'à concurrence de sa créance.  
7. L'adjudicataire doit aussi payer les frais relatifs à l'acte de vente et les droits de mutation, le cas échéant;  
8. L'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de l'adjudication et l'acquiert sans garantie aucune et à ses risques et périls;  
Toute personne intéressée à obtenir des informations additionnelles sur l'immeuble ou sur les conditions de la vente pourra le faire en communiquant avec Jean-Marc Grenier au 397-9277.  
Montréal, ce 22 avril 1996  
JEAN-MARC GRENIER - HUISSIER DE JUSTICE  
Personne nommée par le tribunal

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
(Article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)  
PRENEZ AVIS que la compagnie/corporation TELEVISION CHARLEBOIS INC., ayant son siège social au 101, 8e Avenue, Lachine, Québec, H8S 2X6, demandera à

comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.  
Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Sterlin Ménard.  
Lieu: Montréal  
Date: 19 avril 1996  
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie LNA MANUFACTURE MITEC LEE/MITEC MANUFACTURING LTD. constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville de Pointe-Claire, Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies.  
Ce 18 avril 1996  
BYERS CASGRAIN  
Procurateurs de la compagnie

DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie Les Gestions Joseph Dahan inc., ayant son siège social au 62, chemin Héritage, Kirkland, (Québec) H9J 2N2, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales,  
STERLIN MENARD  
Partie défenderesse  
ORDRE est donné à Sterlin Ménard de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 est, rue St-Antoine à

**Radio Québec APPELS D'OFFRES**

La Société de radio-télévision du Québec requiert des soumissions pour:

- 12 Systèmes d'alimentation ininterrompue (3.1KVA - 2200 Watts) n° FE3.1KVA (14 MINUTES) incluant: 2 manuels de service. Best ou équivalent.
- Soumission n° AO-4759 - Ouverture: le 10 mai 1996 - à: 9 H 00
- 4 Combinaisons d'un oscilloscope d'amplitude et d'un vectoscope modèle 5870 Leader ou équivalent.
- Soumission n° AO-4760 - Ouverture: le 10 mai 1996 - à: 10 H 00
- 12 Moniteurs Sony - modèle NTSC 1954QC ou l'équivalent, incluant: 13 manuels de service.
- Soumission n° AO-4761 - Ouverture: le 10 mai 1996 - à: 10 H 30.

Pour information, veuillez communiquer avec monsieur Robert Moffatt, au numéro (514) 521-2424 (2023).

Coût de chaque document (non remboursable) 20,00 \$.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents relatifs à ces appels d'offres à compter du jeudi 25 avril 1996, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, en s'adressant à:

Société de radio-télévision du Québec  
Service des ressources matérielles  
Bureau D.209  
655, rue Parthenais  
Montréal, (Québec) H2K 3R7

Seuls, sont admis à présenter une offre, les fournisseurs possédant les qualifications requises et ayant un établissement au Canada.

Toute soumission doit être transmise à l'adresse ci-haut mentionnée avant 9h30, heure en vigueur localement, le 10 mai 1996. Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe clairement identifiée.

La Société de radio-télévision du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Jacques Guay  
Chef de service  
Ressources matérielles

**RAYMOND, CHABOT INC.**

**LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**

Dans l'affaire des faillites de :

- 9001-9183 QUEBEC INC., 8300, Industrielle, Tracy, Québec, J3P 5N3
- 3096-4373 QUEBEC INC., 1210 Frontenac, Berthierville, Québec, J0K 1A0
- 2426-4764 QUEBEC INC., 1923, Claire, Terrebonne, Québec, J6X 2S6

Avis est par la présente donné que 9001-9183 Québec Inc. ayant déposé une cession le 15e jour d'avril 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2e jour de mai 1996 à 10 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

ST-HYACINTHE, ce 18e jour d'avril 1996.

Raymond, Chabot Inc.  
Es qualités de syndic aux actifs de

- 9001-9183 Québec Inc.
- 3096-4373 Québec Inc.
- 2426-4764 Québec Inc.
- Louis Langevin, C.A.  
Responsable des actifs

**COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée régulière tenue le 17 avril 1996, a adopté les règlements suivants :

- Règlement 82-4 :**  
«Règlement modifiant le règlement 82-3 relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux.»
- Règlement 127 :**  
«Règlement sur la répartition des dépenses faites par la Communauté urbaine de Montréal à l'égard du rôle de la valeur locative des municipalités.»

Ces règlements entrent en vigueur aujourd'hui et peuvent être consultés au Secrétariat de la Communauté, 1550, rue Metcalfe, bureau 1407, Montréal.